



Visa retour ou faire la demande

Par **Shahine**, le **19/05/2015 à 13:09**

Bonjour, j'ai perdu ma carte de séjour, j'ai été a la prefecture il mon délivrer un récépissé. Il mon donner RDV fin juillet, sauf que je ne serai pas la car je part en vacances.

La préfecture ne veu pas me donner un nouveau récépissé avant mon départ car il pourrait être valable toutes mes vacances. Ni me reporter mon RDV de fin juillet.

On ma parler d'un visa retour mais après plein de recherche impossible de trouver ou le faire ? A la préfecture ? Ou consulat tunisien en France ? ? Au consultât de France en Tunisie ?
Merci pour votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **19/05/2015 à 16:05**

Bonjour

vous devrez déposer une demande de visa consulaire de retour auprès du consulat français du pays dans lequel vous séjournez.

Attention les délais sont importants pour obtenir ce visa car le consulat doit faire des démarches auprès de la préfecture dont vous dépendez.

Voir avec la préfecture pour déplacer le RDV et obtenir un récépissé pour cette date.

Dans des situations exceptionnelles (cas humanitaires, force majeure...), un visa de retour préfectoral peut toutefois vous être accordé par votre préfecture. Vous devez le demander avant votre départ.

La délivrance de ce visa est laissée à la libre appréciation du préfet.

Le visa préfectoral ne vous permet de revenir que par une frontière française.

Par **Shahine**, le **19/05/2015 à 18:22**

Merci de votre réponse, je n'ai pas compris quand vous dites une frontière française ? Je revient en France mais je passe par l'Italie.

J'ai trop peur d'aller en Tunisie sans aucun document valable,

Le consulat de France en Tunisie va me faire une demande mais aucun délai si je n'ai pas de papiers avant ma date de retour comment faire je serai coincé la ba ?

Je veu faire ce fameux visa de retour en France depuis la préfecture vous pensez que si je leur explique ma situation il vont accepter ?

Par **citoyenalpha**, le **20/05/2015 à 01:51**

[citation]Je revient en France mais je passe par l'Italie. [/citation]

Avec un visa de retour préfectoral vous devez entrer dans l'espace Schengen par une frontière française donc vous ne pouvez passer par l'Italie

[citation]J'ai trop peur d'aller en Tunisie sans aucun document valable, [/citation]

et vous avez bien raison. Pour ma part je ne sortirai pas sans document de retour me garantissant le franchissement de la frontière sans soucis. Et en plus vous comptez passer par l'Italie donc convaincre les fonctionnaires italiens de votre droit à entrer dans l'espace Schengen;

[citation] comment faire je serai coincé la ba ? [/citation]

seule solution attendre

vous n'êtes pas contrainte de quitter le territoire sans titre de séjour . Dans votre cas c'est un choix donc vous devrez assumer en toute connaissance de cause.

[citation] pensez que si je leur explique ma situation il vont accepter ?

[/citation]

peu de chance. Il vous appartient de vous rendre en préfecture afin de trouver une solution

En droit vous pouvez entrer dans l'espace Schengen le problème est de convaincre les fonctionnaires (ou salariés) aux frontières de votre droit.

Restant à votre disposition

Par **Shahine**, le **20/05/2015 à 13:15**

Merci encore de votre aide, je me voit donc obliger d'aller en préfecture. Et de les convaincre que j'ai besoin de ce fameux visa retour.
Je vois tiendrez informer.